



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de DAINVILLE

2021-2024

1. LE CADRE ADMINISTRATIF

DATE DE PRESENTATION DU PROJET :

DUREE DU PEDT :

PORTEUR DU PROJET

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

2. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

LA SEMAINE TYPE

MODALITES D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

3. LE DIAGNOSTIC INITIAL STRUCTURE POPULATION ENFANCE JEUNESSE SOURCES : INSEE, RP2007, RP2012 ET RP2017, EXPLOITATIONS PRINCIPALES, GEOGRAPHIE AU 01/01/2020.

ACTIVITES NON SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES EXISTANTES – REALISE ET PERSPECTIVES

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

4. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

LE PROJET EDUCATIF LOCAL : DES VALEURS EDUCATIVES...

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

5. LES TAP

LES PARCOURS ENVISAGES

LES PARCOURS DECLINES PAR ACTIVITES

LA TRANSVERSALITE DES PARCOURS

LES PARTENAIRES DU PROJET

RESSOURCES LOGISTIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

6. LE PLAN MERCREDI**7. STRUCTURE DE PILOTAGE :****ANNEXE 1 – LE PEL DECLINE SELON LES AGES...**

CONTEXTE

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est mis en place dans les écoles à compter de la rentrée 2013, la commune de Dainville propose une offre nouvelle d'activités périscolaires ou extrascolaires.

Destiné à assurer la cohérence des actions proposées autour de l'enfant, le projet éducatif territorial est dès lors un **outil de collaboration locale qui rassemble** l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Dans cet objectif, **le Projet Educatif Territorial (PEDT)**, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant à la commune de Dainville de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La part du temps scolaire représente environ 10 % de l'année d'un enfant. Les autres temps doivent donc être pensés en harmonie pour permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances.

Articuler le plus harmonieusement possible les différents temps de l'enfant est un objectif majeur du projet.

La cohérence entre le programme d'activité périscolaires et le projet d'école est recherché.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle est ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs.

Le socle est organisé en 5 domaines :

- les langages pour penser et communiquer,
- les méthodes et outils pour apprendre,
- la formation de la personne et du citoyen,
- l'observation et la compréhension du monde,
- les représentations du monde et l'activité humaine.
-

Ces domaines de formation constituent une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer, notamment les associations qui interviennent sur les temps périscolaires et extrascolaires.

De même les parcours éducatifs développés dans l'Ecole (parcours éducatifs de santé, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours d'Avenir) peuvent être élaborés et mis en œuvre dans un dynamique mobilisant les différentes ressources du territoire.

Le temps périscolaire s'inscrit dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir, enrichir les apprentissages des enfants. Ces activités permettent :

- de prendre en charge un collectif d'enfants pour développer leur savoir-être et leur savoir-faire
- de susciter de l'intérêt et de la curiosité chez les enfants grâce à d'autres manières d'apprendre et de découvrir. C'est ce que l'on appelle l'éducation non formelle.
-

La réussite du projet dépend du dialogue et de la concertation mis en place entre les différents acteurs éducatifs, la participation des parents et la formation des acteurs.

LE POJET EDUCATIF TERRITORIAL A DAINVILLE

1. LE CADRE ADMINISTRATIF

Date de présentation du projet : **Juin 2021**

Durée du PEDT : **3 ans**

Renouvellement : Juin 2024

Porteur du Projet

Commune de Dainville

Mairie

Place de La Mairie – 62000 DAINVILLE

Tél. : 03.21.21.30.00 – Fax : 03.21.21.30.01

Correspondants

1- Mme Isabelle PIEDOUX

Coordinatrice Enfance-Jeunesse

Tél : 03.21.21.30.00 – isabelle.piedoux@mairie-dainville.fr

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : Commune de Dainville

Ecoles publiques de la Commune de Dainville soit 4 écoles :

- **Ecole Maternelle Brisse**
Avenue des Bergeronnettes – 62000 DAINVILLE – Tél : 03.21.23.40.15
Directrice : Mme GAILLARD
- **Ecole Maternelle Perrault**
Avenue du Maréchal Leclerc – 62000 DAINVILLE – Tél : 03.21.23.40.04
Directrice : Mme MIELCAREK
- **Ecole Primaire Montesquieu**
Rue Montesquieu – 62000 DAINVILLE – Tél : 03.21.71.43.12
Directrice : Mme AVERLAN
- **Ecole Primaire Daudet**
Avenue du Maréchal Leclerc – 62000 DAINVILLE – Tél : 03.21.71.47.02
Directeur : Mr DELMARRE

2. L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

La semaine type

LUNDI	7H30 Garderie	9H00 Enseignement 12H00	Pause méridienne	14H Enseignement 16H15	TAP	17H15 Garderie 18h30
MARDI	7H30 Garderie	9H00 Enseignement 12H00	Pause méridienne	14H Enseignement 16H15	TAP	17H15 Garderie 18h30
MERCREDI	7H30 Garderie	9H00 Enseignement 12H00	Garderie 12H45 Pause méridienne	13h30 -Accueil Périscolaire- 16h30	16h30 - Accueil Périscolaire, sortie échelonnée – 18h00	
JEUDI	7H30 Garderie	9H00 Enseignement 12H00	Pause méridienne	14H Enseignement 16H15	TAP	17H15 Garderie 18h30
VENDREDI	7H30 Garderie	9H00 Enseignement 12H00	Pause méridienne	14H Enseignement 16H15	16H15 Garderie 18h30	

3. LE DIAGNOSTIC INITIAL

Naissances domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances domiciliées	48	29	43	32	39	36

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2017

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	196	167	85,3	82,9	87,8
6 à 10 ans	345	340	98,3	97,8	98,8
11 à 14 ans	245	243	99,2	99,2	99,2
15 à 17 ans	219	212	96,8	97,3	96,2
18 à 24 ans	305	173	56,7	54,1	59,8
25 à 29 ans	164	9	5,5	7,2	3,7
30 ans ou plus	4 108	29	0,7	0,8	0,7

- Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

OR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %) -

	2007	2012	2017
2 à 5 ans	84,1	84,3	85,3
6 à 10 ans	99,7	97,3	98,3
11 à 14 ans	99,6	99,6	99,2
15 à 17 ans	99,4	96,5	96,8
18 à 24 ans	59,0	57,0	56,7
25 à 29 ans	5,0	5,5	5,5
30 ans ou plus	0,3	0,3	0,7

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2017

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4 373	1 956	2 417
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	24,8	20,0	28,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,8	5,7	7,7
CAP, BEP ou équivalent	24,7	28,2	21,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,8	18,1	15,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	11,3	11,4	11,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,7	7,6	9,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	6,8	9,0	5,1

- Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

	2007	2012	2017
Agriculteurs exploitants	0,7	0,8	1,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4,8	4,4	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,8	9,9	9,9
Professions intermédiaires	23,3	25,3	24,2
Employés	33,6	34,5	33,2
Ouvriers	29,8	25,0	27,5

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de

Emplois selon le statut professionnel

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2 229	100,0	2 323	100,0	2 391	100,0
Salariés	2 071	92,9	2 152	92,7	2 212	92,5
dont femmes	957	42,9	1 081	46,6	1 066	44,6
dont temps partiel	412	18,5	394	17,0	424	17,7
Non-salariés	158	7,1	171	7,3	179	7,5
dont femmes	54	2,4	68	2,9	72	3,0
dont temps partiel	12	0,5	24	1,0	23	1,0

- Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Quel est le contenu du projet éducatif ?

Les commissions municipales ont travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif communal.

Elles ont eu pour mission :

- > de cibler des valeurs éducatives ;
- > de recenser, évaluer régulièrement et prendre en compte les besoins de l'enfance et de la jeunesse dans une cohérence de parcours, de la petite enfance à l'âge adulte ;
- > de mettre en place et d'entretenir une dynamique de concertation, de réflexion, d'information avec les parents et les jeunes, les enseignants, les responsables associatifs, les acteurs professionnels de l'enfance et de la jeunesse ; d'établir une relation de confiance entre tous les intervenants autour de l'enfant avec une écoute particulière des parents et de leurs interrogations ;
- > d'articuler les différents projets existants sur la commune (projets d'écoles, projets associatifs, projet culturel de la bibliothèque, projets pédagogiques des accueils de loisirs...) ;
- > de programmer des actions à moyen et long terme...

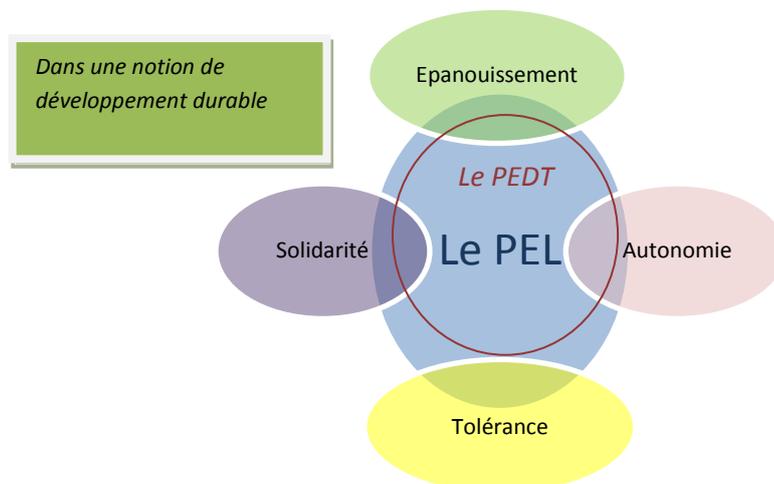
4. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Le Projet éducatif local : des valeurs éducatives...

Les activités proposées dans le cadre du Projet Educatif Territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. **En ce sens, elles sont le prolongement naturel des objectifs déjà repris au Projet Educatif Local¹** qui s'appuie sur des valeurs : l'épanouissement de l'enfant et du jeune, l'acquisition progressive de l'autonomie, de la tolérance et de la solidarité, dans le respect de l'environnement. Elles sont le fondement de toute activité développée sur le territoire municipal dans le cadre du temps libre. Ces valeurs sont interdépendantes et complémentaires.

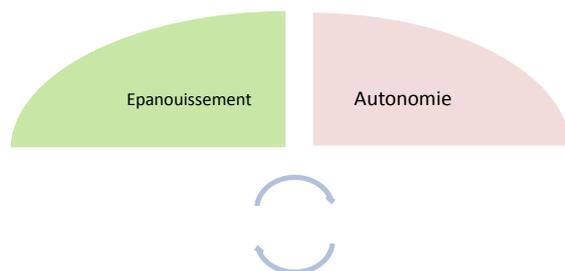
¹ Annexe 1 – Le PEL décliné selon les âges

DES VALEURS INTERDEPENDANTES



- Se construire : avoir des repères, se connaître, s'estimer, s'affirmer
- Développer son ouverture au monde et sa sensibilité
- Développer son expression
- Affirmer sa personnalité et ses goûts

- Exprimer ses choix, choisir, agir, pratiquer
- Devenir critique sur son environnement et sur ses choix
- S'engager envers lui même et envers les autres



- Reconnaître l'autre
- Echanger, partager, construire avec les autres, faire ensemble, vivre le collectif positivement
- S'entraider, avoir le sens de l'engagement (esprit solidaire, sens de l'intérêt collectif)

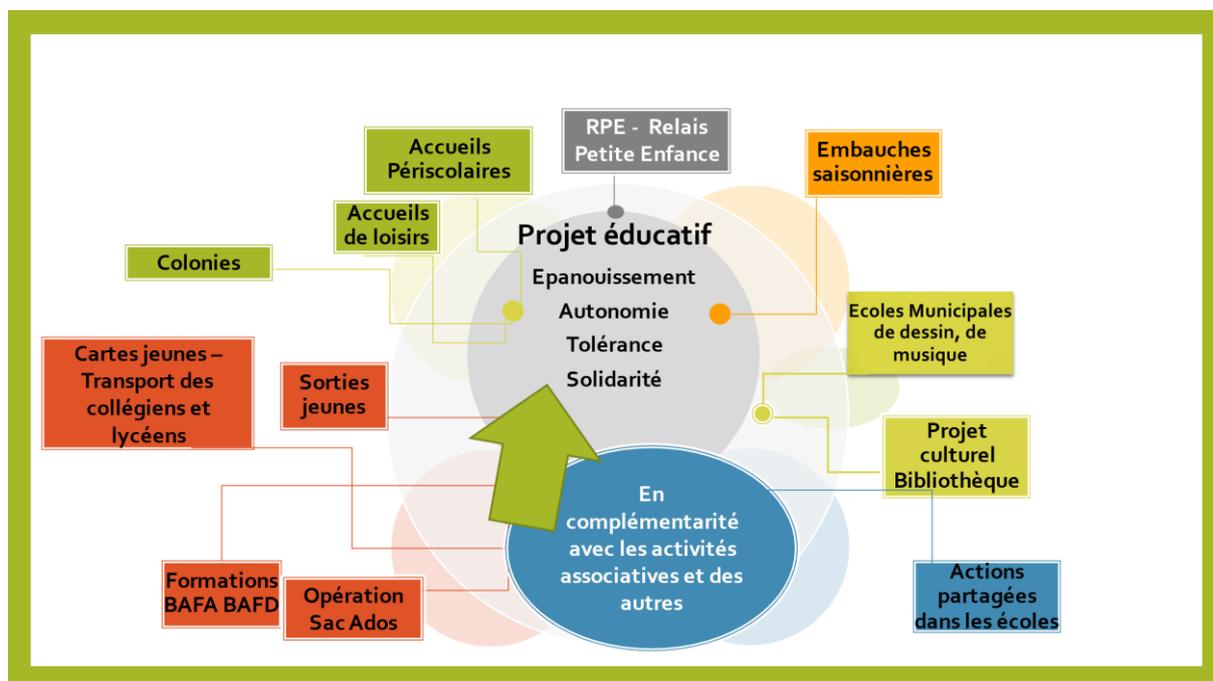
- Pouvoir penser différemment
- Accepter et comprendre les différences d'idées et de comportements, se respecter mutuellement
- Avoir le sens des limites de ce qui est tolérable

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La commune est à la fois l'élément moteur du projet éducatif local et le liant indispensable entre tous les acteurs concernés par l'enfance et la jeunesse.

Les partenaires incontournables, tels que le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales ou la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Pas de Calais, délivrent les autorisations nécessaires et accompagnent l'accueil des enfants.

Dans ce contexte éducatif, la famille, l'école et les acteurs du temps libre collaborent pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et jeune.



Articulation avec les dispositifs existants

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat, passé avec la CAF et la MSA, d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il comprend :

- Un axe ALSH Extra-scolaire
- Un axe ALSH Périscolaires
- Un axe séjour vacances
- Un axe poste de coordination jeunesse
- Un axe poste de coordination enfance
- Un axe « formations BAFA-BAFD »
- Prochainement un axe « ludothèque »

Le projet culturel

Il convient d'approfondir la sensibilité artistique des plus jeunes en lien avec le projet éducatif local, les écoles et la bibliothèque. Tous les écoliers et les collégiens, ont dès lors accès à l'ensemble des équipements communaux et peuvent s'associer aux différents temps forts qui sont organisés, en partenariat avec les animateurs des Accueils Collectifs de Mineurs et les enseignants. L'offre est variée sur le territoire communal, par le biais des écoles municipales ou du tissu associatif très dense : lecture, peinture, musique, photographie, langues vivantes, théâtre, danse, histoire, mémoire, maquettisme, numismatique, jardinage et apiculture...

Les écoles municipales de musique ou de dessin sont proposées à des tarifs très accessibles.

Le projet culturel s'articule autour de quatre objectifs majeurs : solidarité, créativité, participation et équilibre...



5. LES TAP

Les parcours envisagés

La Commune de Dainville met en œuvre la Réforme des Rythmes Scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires depuis la rentrée 2013. Ces nouveaux rythmes scolaires conduisent ainsi à une meilleure répartition des 24 heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

L'emploi du temps de la semaine a été élaboré avec l'ensemble des partenaires de l'école et s'attache, à préserver l'organisation familiale et professionnelle des parents.

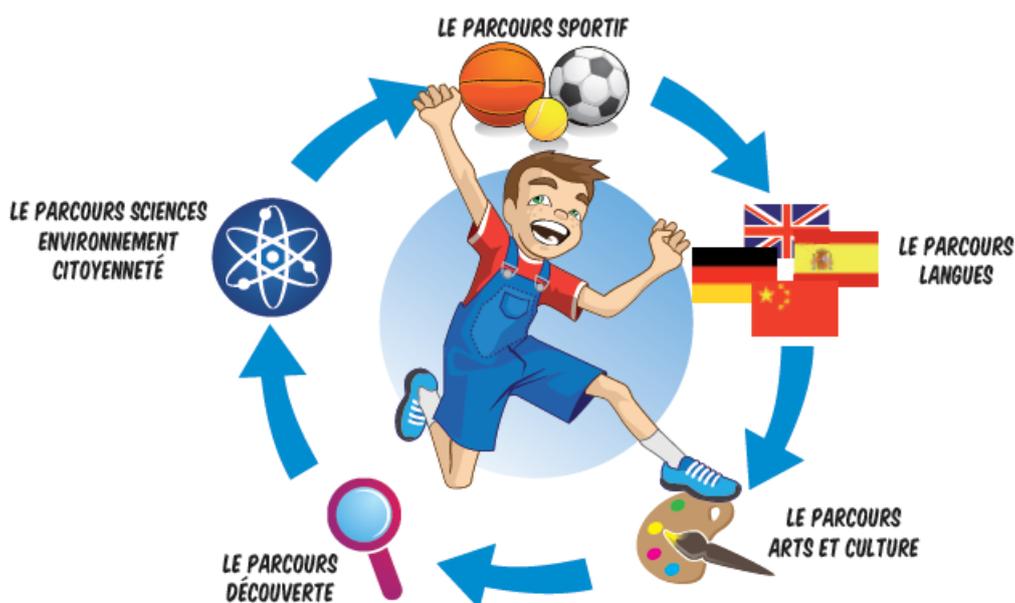
Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont proposés en fin de journée les lundis, mardis et jeudis. A la demande de nombreux parents, les familles auront le choix d'opter pour un, deux ou trois jours de présence par semaine.

Les TAP sont articulés avec le projet d'école et contribueront à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants dans un temps de loisirs.

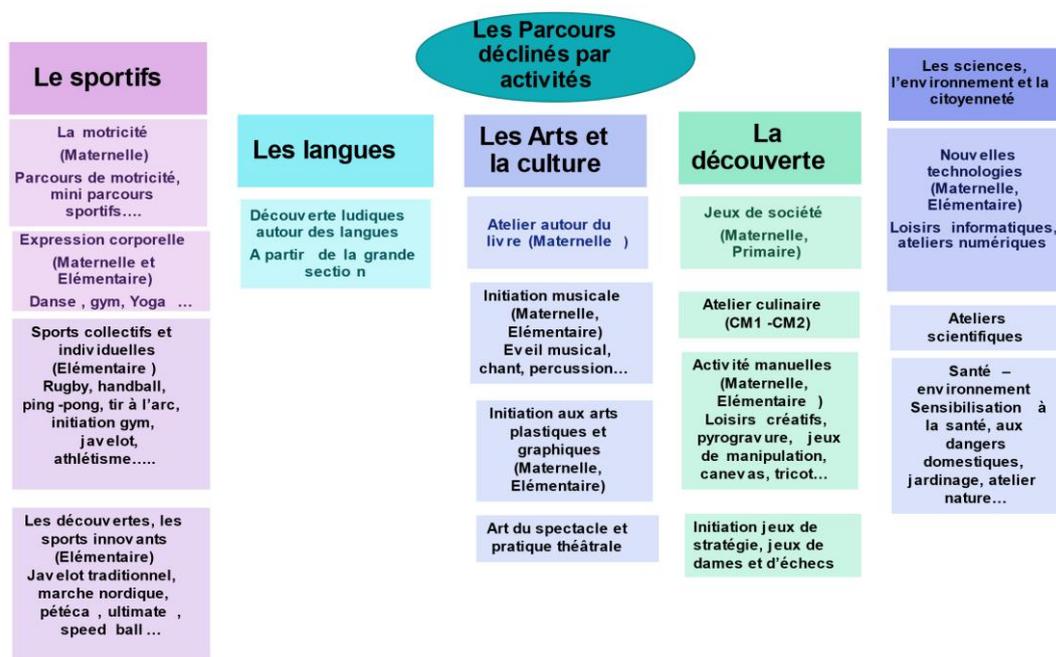
Diverses activités sont proposées selon l'âge et les capacités offertes par les bâtiments scolaires et leur environnement proche. Elles seront réparties sur trois jours dans différents domaines et font l'objet d'un véritable projet. Tout au long de sa scolarité, l'enfant aura la possibilité de suivre différents parcours :

- Parcours sportif
- Parcours langues
- Parcours Arts et culture
- Parcours découverte
- Parcours sciences, environnement, citoyenneté

les Temps d'Activités Périscolaires ?



Les parcours déclinés par activités



La transversalité des parcours

UN JUSTE EQUILIBRE

L'épanouissement de l'enfant, dans le respect de ses besoins fondamentaux, est un objectif principal. Le dialogue, parfois au quotidien pour les plus jeunes, entre les équipes et les parents (premiers éducateurs) est primordial pour le bien-être de l'enfant. L'objectif reste avant tout d'instaurer une relation de confiance pour assurer la meilleure cohérence éducative possible.

Les élus portent le projet éducatif municipal et décident de ses orientations. Ils sont à l'écoute des besoins des familles, des enfants et des jeunes et bénéficient de l'expertise des enseignants.

Les agents municipaux, en contact avec les enfants et les jeunes, assurent les fonctions d'élaboration et de réalisation des projets émanant de la politique enfance jeunesse de la commune.

Les partenaires locaux, associations et écoles notamment, sont sollicités dans le cadre du projet global éducatif.

Les partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Caisse d'allocations familiales, DSDEN) délivrent les autorisations nécessaires et accompagnent l'accueil des enfants. Ils sont des partenaires incontournables de la commune.

Le projet éducatif territorial s'attache donc à coordonner les interventions pour organiser des activités répondant aux besoins des enfants et assurer une continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans un souci de complémentarité et de qualité.

Les parcours, évolutifs, sont élaborés en articulation avec les projets d'école (quatre écoles de la commune). Les directions ont été associées lors de l'élaboration des parcours et des plannings d'activité.

Les activités associatives (notamment celles du mercredi matin) ont été réaménagées en accord avec les dirigeants bénévoles de manière à préserver au maximum l'offre antérieure.

Les écoles municipales de musique et de dessin prennent place dans les temps de TAP. L'ensemble des écoliers dainvillois peuvent dès lors bénéficier d'une sensibilisation musicale et artistique notamment.

Les partenaires du projet²

Qualité	Dénominations
Partenaires institutionnels	CAF - MSA
	DSDEN
Partenaires associatifs	Profession sport (Educateurs sportifs diplômés d'Etat)
	Association « Javelot Club Dainvillois » (Par convention d'objectifs)
Personnel municipal	Assistants d'enseignement artistique
	Educateurs des APS
	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
	Adjointes du patrimoine
	Diplômés BAFA et BAFD
Prestataire	Auto entrepreneur
Autres partenaires	Président d'association / Bénévoles dans le cadre scolaire
	Musicien professionnel
	Diplômés du brevet d'état d'éducateur sportif
	Animateurs BAFA

Nombre d'enfants concernés

- Année 2013/14 : 550 enfants scolarisés dont 229 inscrits en TAP
- Année 2014/15 : 548 enfants scolarisés dont 284 inscrits en TAP
- Année 2015/16 : 533 enfants scolarisés dont 290 inscrits en TAP
- Année 2016/17 : 518 enfants scolarisés dont 281 inscrits en TAP
- Année 2017/18 : 480 enfants scolarisés dont 238 inscrits en TAP
- Année 2018/19 : 462 enfants scolarisés dont 217 inscrits en TAP
- Année 2019/20 : 447 enfants scolarisés dont 223 inscrits en TAP
- Année 2020/21 : 451 enfants scolarisés dont 206 inscrits En TAP

² Liste des activités en Annexe n°2

Modalités d'Inscription et participation des familles

- Inscription au trimestre ou à l'année

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dainvillois, au trimestre

1 TAP /semaine : 6.00 €

2 TAP /semaine : 12.00 €

3 TAP /semaine : 18.00 €

(Soit 50 cts l'heure)

A noter

Pour les familles de 3 enfants et plus, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la commune, la gratuité est accordée à partir du troisième enfant.

- **Extérieurs, au trimestre**

1 TAP /semaine : 18.00 € - 2 TAP /semaine : 36.00 € - 3 TAP /semaine : 54.00 €

Modalités d'information des familles

- Conseils d'école
- COFIL
- Représentants des parents d'élèves
- Espace famille
- Site internet
- Accueil mairie
- Service enfance jeunesse

6. LE PLAN MERCREDI

Pour que tous les enfants puissent bénéficier, le mercredi, d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser le temps éducatif de cette journée en articulation avec les enseignements.

Le Plan mercredi est le cadre pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.

À la rentrée 2018, le Plan mercredi soutient le développement d'accueils de loisirs de qualité. Il prévoit un soutien financier renforcé pour l'organisation d'activités éducatives ainsi qu'un cadre réglementaire adapté.

Objectifs et moyens

Le plan mercredi est une action éducative mettant en synergie les services de l'état, d'autres collectivités, la CAF (MSA), les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifiques et les associations de parents d'élèves. Il construit un pont entre le projet d'école, le projet éducatif de territoire afin d'élaborer un véritable parcours éducatif incluant tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaire).

Il doit favoriser, par l'accès à une offre culturelle, sportive et de découverte de la nature de qualité, la réussite éducative, l'émancipation des enfants, des adolescents et des jeunes et leur implication dans la vie de la commune.

Au travers du « plan mercredi » la municipalité a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès de tous aux pratiques de loisirs éducatifs
- Développer des activités éducatives de qualité
- Susciter de l'intérêt et de la curiosité chez les enfants grâce à d'autres manières d'apprendre et de découvrir.
- Respecter la charte qualité labellisé « plan mercredi »
- Permettre à l'enfant de devenir autonome par l'appropriation des lieux de la gestion de son temps, du choix de son activité,
- Respecter le rythme de l'enfant
- Développer l'accès à des parcours certifiant aux métiers de l'animation pour les animateurs et agents de la ville

Offre culturelle

Avec le « bien » et le « vrai », le « beau » est une dimension fondamentale de la formation des élèves.

Il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, mais aussi la pratique artistique et la fréquentation des œuvres, selon les termes même de la charte de l'éducation artistique et culturelle.

Dans le cadre du Plan mercredi, les activités culturelles peuvent s'organiser dans les domaines suivants :

- La culture artistique : Arts plastiques (peinture, dessin, activités manuelles, Arts de la musique (chorale, chanson, pratiques instrumentales), Arts de la scène (théâtre, danse, mime)
- La culture scientifique : L'espace, La matière, Le vivant
- La culture civique : Citoyenneté - Se connaître / Vivre ensemble
- La culture numérique : Silence ça tourne, Education relative à l'image, Photographie, Codage et jeux vidéo

- **Offre sportive**

L'activité physique contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. En leur permettant de prendre conscience de leur corps, l'activité physique favorise la confiance en soi.

Le sport permet aux enfants de prendre conscience de l'importance des règles. Il contribue à la socialisation et au respect d'autrui.

- Activités motrices de découverte
- Sports olympiques

- **Offre nature**

La découverte de l'environnement permet aux enfants de se familiariser avec leur milieu et d'apprendre à agir pour le maîtriser et le rendre habitable. Les activités en pleine nature permettent de mener des projets en commun et de développer ses capacités physiques. La proximité avec la nature permet aussi aux enfants d'être sensibilisés aux enjeux de préservation de l'environnement.

Grâce à une approche ludique, scientifique, l'éducation relative à l'environnement est un levier d'éducation à la citoyenneté.

- Je découvre le milieu naturel
- Je deviens éco citoyen

Périodes et horaires concernés (mercredi)

Les horaires de fonctionnement des années précédentes restent inchangés. Une garderie est mise en place de 12h00 à 12h45 après l'école. L'accueil périscolaire s'étale de 13H30 à 18H00. Un accueil échelonné est mis en place de 13H30 à 14H00 puis de 16H30 à 18H00.

Un temps de restauration est proposé uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire de l'après-midi.

Ce mode de fonctionnement est valable le mercredi durant le temps scolaire.

Lieu : Ecole Brisse-Montesquieu

Organisation et activités du temps périscolaire du mercredi après-midi

La restauration :

Nous considérons le repas comme un temps d'animation à part entière. C'est vraiment un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants, temps éducatif par excellence :

- Responsabilisation des enfants ; à chaque table et à tour de rôle, un enfant est responsable pour aller chercher le pain, remplir la carafe d'eau.
- Education au goût : incitation à goûter à chaque plat
- Respect du lieu et du groupe.

L'accueil :

De 13h30 à 14h00

Accueil échelonné des enfants qui ne mangent pas au restaurant scolaire. Cet accueil est particulièrement important car il fait le lien entre la maison et l'accueil périscolaire. Pour établir au mieux ce lien, il est nécessaire de prendre en compte les parents qui accompagnent les enfants.

Le repos :

Les enfants de – de 6 ans disposent d'un endroit pour se reposer avec des lits. Le temps du repos, ce n'est pas forcément une sieste (à prévoir surtout pour les plus petits des maternelles), mais un temps où les enfants peuvent effectuer des activités calmes.

Après-midi type :

Choix de l'activité : les enfants pourront choisir entre une activité sportive, culturelle ou autres...

Partenariats - Ressources :

- La médiathèque
- L'école de musique municipale
- La CUA (Communauté Urbaine d'Arras)
- Les associations de la ville
- L'éducatrice sportive de la ville

Tarification appliquée

Mercredi après-midi	
Pour un enfant :	
Accueil après-midi (pointage horaire entre 14h00 et 16h30)	2,94 €
Accueil soir court (pointage horaire entre 16h30 et 17h15)	0,59 €
Accueil soir long (pointage horaire après 17h15)	1,18 €
Pénalité de retard (tout départ après 18h00)	3,14 €
Pour deux enfants et +	
Accueil après-midi (pointage horaire entre 14h00 et 16h30)	2,79 €
Accueil soir court (pointage horaire entre 16h30 et 17h15)	0,56 €
Accueil soir long (pointage horaire après 17h15)	1,12 €
Pénalité de retard (tout départ après 18h00)	3,14 €

Les modalités d'inscription :

- Le matin même par l'intermédiaire des référents sites
- Réservation sur l'espace famille

Indicateurs	Finalité	Pertinence
Fréquentation globale sur l'année	Mesurer l'évolution de la fréquentation globale	Nombre d'heure de présence <ul style="list-style-type: none"> - Global - Par école - Par tranche tarifaire
Durée moyenne de participation des enfants	Mesurer le niveau de « fidélisation »	Différence entre les nouvelles inscriptions et le nombre d'enfants inscrits d'une semaine à l'autre
Evaluation mensuelle des activités	Mesurer le niveau de satisfaction des enfants	Par des jeux d'évaluation. Par des questionnaires fermés auprès des enfants
Evaluation mensuelle des activités	Mesurer le niveau de satisfaction des familles	Par des questionnaires fermés auprès des familles
Capacité à proposer des activités diverses et variés correspondants aux attentes de la charte de qualité	Mesurer le nombre d'activités nouvelles, différentes, la fréquence des changements des activités et des intervenants	Nombre d'activités différentes Nombre de partenaires Nombre d'animateurs Implication des associations de la ville
Capacité à former nos animateurs et agents sur de nouvelles activités	Proposition de formation par l'intermédiaire du CNFPT, par les organismes de formation d'éducation populaire.	Tableau regroupant chaque agent, animateur, intervenant avec l'évolution des formations et diplômes suivis.
Durée moyenne de participation des enfants	Mesurer le niveau de « fidélisation »	Différence entre les nouvelles inscriptions et le nombre d'enfants inscrits d'une semaine à l'autre

Ressources logistiques pour la mise en œuvre du PEDT

- Equipement :
 - Les écoles (classes, cour, préau, garderies, ...)
 - Les salles municipales de proximité
- Matériel :
 - Dotation annuelle
 - Matériel municipal dont accueil périscolaire actuel

7. STRUCTURE DE PILOTAGE :

Coordination du projet assuré par :

Mme Isabelle Piedoux

Coordinatrice Enfance-Jeunesse

Responsable pédagogique

Adjointe Enfance Jeunesse

Contact

Téléphone : 03.21.21.30.00

Adresse électronique : mairie-de-dainville@wanadoo.fr

Modalités de pilotage envisagées

Mise en place d'un COPIL composé de :

- Elus de la commission « Tous les âges de la vie »
- Coordonnateur Enfance, Jeunesse
- Equipes de direction des écoles dainvilloises
- Responsables de service
(Scolaire, Jeunesse, Ressources humaines)
- Représentants institutionnels : CAF – DSDEN – IEN
- Représentants associatifs

Périodicité d'évaluation : 2 fois par ans

Indicateurs retenus :

Indicateurs	Finalité	Mode de calcul	Périodicité
Evolution des données INSEE - Nombre d'enfants 2 - 10 ans	Mesurer les évolutions de la population cible	Insee – FORT T1	Selon données INSEE
Fréquentation globale	Mesurer l'évolution de la fréquentation globale	Nombre d'enfants inscrits/effectifs scolarisés - Au global - Par jour de TAP - Par école	Trimestrielle
Durée moyenne de participation des enfants	Mesurer le niveau de "fidélisation"	Nombre d'inscrits sur l'année complète/Nombre d'inscrits sur année partielle	Annuelle
Evolution du coût de fonctionnement annuel global	Mesurer le poids budgétaire TAP	Totalisation des coûts directs et indirects	Annuelle
Evolution du reste à charge annuel	Mesurer le poids budgétaire TAP	Totalisation des coûts directs et indirects - Recettes familles et partenaires (dont CAF)	Annuelle
Evolution de la fréquentation annuelle par niveaux	Connaître l'évolution de la fréquentation d'enfants par niveaux	Nombre d'enfants inscrits/effectifs scolarisés - Par niveaux	Annuelle

Signataires du projet :

Liste des annexes :

ANNEXE N°1 : LE PEL SELON LES AGES

ANNEXE 1 - Le PEL décliné selon les âges...

